



Élections départementales : 22 et 29 mars 2015

Nouveaux cantons, nouveau mode de scrutin et parité, les prochaines élections départementales se tiendront les 22 et 29 mars prochains pour élire les représentants au Conseil général, désormais nommé «Conseil départemental».

Les conseillères et conseillers départementaux seront élus pour 6 ans sur 27 cantons au lieu de 54 actuellement.

Les candidats doivent désormais se présenter en binômes, obligatoirement un homme et une femme (avec chacun un remplaçant du même sexe).

Pour être élu au premier tour, un binôme devra recueillir à la fois la majorité absolue (50 % des suffrages exprimés plus une voix) et le quart des électeurs inscrits. Si aucun des binômes ne l'emporte au premier tour, un second tour est organisé.

Au second tour, sont autorisés à se présenter les binômes ayant obtenu au moins 12,5 % des voix des électeurs inscrits ou les deux premiers binômes à l'issue du premier tour si le taux des 12,5 % des inscrits n'a pas été atteint.



A partir d'avril 2015 le Conseil général devient le «Conseil départemental»

Votez les 22 et 29 mars 2015

Responsabilités,
Personnel,
Patrimoine...

**Groupama Loire Bretagne vous assure
toutes les réponses.**

www.groupama.fr



Toujours là pour moi.

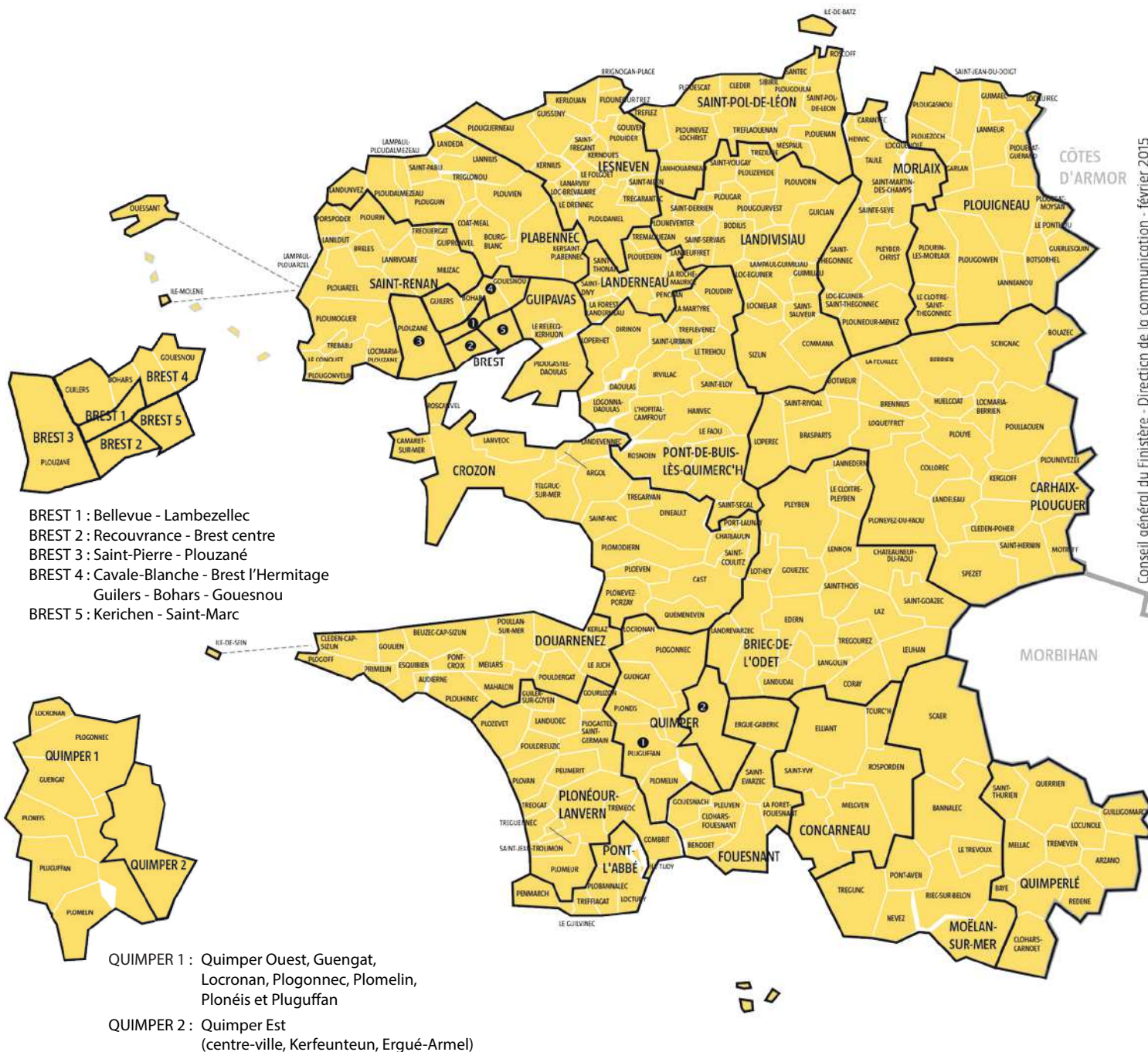


Les nouveaux cantons en Finistère

canton n° 1 : (Brest-1)
canton n° 2 : (Brest-2)
canton n° 3 : (Brest-3)
canton n° 4 : (Brest-4)
canton n° 5 : (Brest-5)
canton n° 6 : (Briec)
canton n° 7 : (Carhaix-Plouguer)
canton n° 8 : (Concarneau)
canton n° 9 : (Crozon)

canton n° 10 : (Douarnenez)
canton n° 11 : (Fouesnant)
canton n° 12 : (Guipavas)
canton n° 13 : (Landerneau)
canton n° 14 : (Landivisiau)
canton n° 15 : (Lesneven)
canton n° 16 : (Moëlan-sur-Mer)
canton n° 17 : (Morlaix)
canton n° 18 : (Plabennec)

canton n° 19 : (Plonéour-Lanvern)
canton n° 20 : (Plouigneau)
canton n° 21 : (Pont-de-Buis-lès-Quimerch)
canton n° 22 : (Pont-l'Abbé)
canton n° 23 : (Quimper-1)
canton n° 24 : (Quimper-2)
canton n° 25 : (Quimperlé)
canton n° 26 : (Saint-Pol-de-Léon)
canton n° 27 : (Saint-Renan)



Conseil général du Finistère - Direction de la communication - février 2015